

ARRETE DU MAIRE

N°VDV20250520_028

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA FETE DES VOISINS

Le Maire de Vendeville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande d'autorisation présentée Monsieur MEUNIER Geoffrey – 89, rue de Seclin – 59175 VENDEVILLE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre et à sécuriser la « FETE DES VOISINS » qui aura lieu le Vendredi 23 Mai 2025 de 19 heures à 02 h 00 dans le square rue des Jardins derrière le Groupe Scolaire Alain DECAUX à Vendeville.

ARRETE

ARTICLE 1 :

A l'occasion de « LA FETE DES VOISINS » qui aura lieu dans le square rue des Jardins derrière le Groupe Scolaire Alain DECAUX le Vendredi 23 Mai 2025 de 19 heures à 02 h 00, qu'il y a lieu d'assurer le maintien du bon ordre et à sécuriser l'endroit.

ARTICLE 2 :

Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Groupement 3 à Villeneuve d'Ascq,
- Madame le Commandant de Police de Wattignies.

Fait à Vendeville, le 20 Mai 2025

Le Maire,

Ludovic PROISY

